AVIS DE MANIFESTATION D'INTERET

Cet avis entre dans le cadre de la mise en œuvre des activités du Projet de renforcement des services et des capacités sanitaires (PRSCS), le Gouvernement de la République de Guinée a obtenu un financement de l'Association Internationale pour le Développement (IDA) et le GFF Don N 3040-GN-CREDIT N 63300 -GN et TF A7042-GN pour financer le cout du projet et la suite à l'avis de non-objection de l'IDA sur la justification de la passation de marche par entente directe avec UNICEF.

Nous invitons les entreprises qualifiées à manifester leurs intérêts à participer à l'exécution du projet à la suite d'évaluation de leurs capacités techniques.

Les travaux proprement dit concernent à la :

 Réalisation de 81 systèmes d'alimentation en eau potable solaire (AEPS) dans 81 établissements de santé des régions administratives de Kindia et Kankan.

Les services demandés, les résultats attendus seront définis en détail dans les termes de référence (TDRs) des travaux qui feront l'objet d'un dossier d'appel d'offres (DAO).

L'entreprise recherchée doit être une structure qualifiée et de bonne moralité, ayant une expérience dans le domaine de la réalisation des forages et de systèmes d'Alimentation en Eau Potable Solaire (AEPS).

Les entreprises intéressées sont invitées à fournir à la l'UNICEF les informations démontrant qu'elles sont qualifiées et disposent d'une expérience dans l'exécution des projets similaires en joignant les documents suivants :

- 1. Une copie du RCCM (copie en cours de validité);
- 2. Une copie du statut de l'entreprise
- 3. Une copie du Quitus fiscal (copie datée de moins de 3 mois);
- 4. Une copie d'Immatriculation fiscal (copie datée de moins de 3 mois) ;
- 5. Comptes de résultats de 3 dernières années, certifiés par un auteur ;
- 6. Relevés bancaires sur 12 mois ;
- 7. Une copie actualisée des Curriculum vitae du personnel clé;
- 8. Moyens matériels et logistiques avec preuve de possession ;

- 9. Une preuve de l'exécution de contrats similaires ;
- 10. Des attestations/certificats de bonne exécution délivrés par les clients institutionnels (grandes sociétés ou institutions nationales et internationales)
- 11. Toutes informations jugées pertinentes.

UNICEF établira, sur la base des réponses du présent appel à manifestation d'intérêt, une liste restreinte d'entreprises qui sera contactée pour l'appel d'offres.

Les critères d'éligibilité, et la procédure de sélection seront conformes aux procédures de l'UNICEF.

NB:

- Aucun dossier de candidature ne sera ni partiellement ni totalement retourne, quelque soit l'issue du processus de pré-sélection.
- L'enregistrement dans le fichier les années précédentes ne donne pas droit à une inscription automatique au niveau fichier, les entreprises sont invitées à re-soumettre un dossier
- Chaque dossier sera évalué par l'UNICEF et l'inclusion dans la liste restreinte et la base de données dépendra des résultats de l'évaluation et de la transmission des documents exigés dans le dossier
- En raison du grand volume de réponse, l'UNICEF ne sera pas en mesure de transmettre des accusés de réception pour les différentes soumissions
- La soumission d'un dossier ne saurait garantir l'inscription automatique dans la liste restreinte et la base de données des fournisseurs de l'UNICEF. L'inclusion des entreprises dans la liste restreinte et la base de données des fournisseurs de l'UNICEF ne signifie pas que vous serez consulté dans toutes les sollicitations émises. Cela veut seulement dire que votre entreprise, une fois incluse dans la liste restreinte et la base de données, bénéficiera d'un traitement égal dans le processus de sélection des entreprises et ce conformément aux procédures d'achat de l'UNICEF
- L'enregistrement sur le site UNGM est obligatoire et il est gratuit (www.ungm.org)
- UNICEF ne travaille pas avec des entreprises qui ne respectent pas le droit du travail, qui ne respectent pas les standards éthiques relatifs au travail des enfants et mines antipersonnel

Il est à noter que l'intérêt manifesté par une entreprise n'implique aucune obligation de la part de l'UNICEF de la faire figurer sur la liste restreinte ni de conclure un contrat avec cette dernière.

Les manifestations d'intérêt rédigées en langue française et portant clairement la mention « Manifestation d'intérêt pour les travaux de réalisation de 81 systèmes d'AEP Solaires dans les établissements de santé des Régions administratives de Kindia et de Kankan », doivent parvenir (dépôt physique) à l'UNICEF du :

- Lundi au Jeudi de 09 H00 à 16 H00 et
- Vendredi du 09 H00 à 12H00

Date limite de dépôt des dossiers est fixée au <u>Lundi 30 Mars 2020 à 16 H00</u> aux adresses mentionnées ci-suivant :

- Bureau de l'UNICEF Guinée, Quartier Coleah, Lansebougny, Route Niger, MA-006, Commune de Matam—BP : 222 Conakry, République de Guinée.